



Dynamique par nature !

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE - ARRONDISSEMENT LE MANS
CANTON DE BONNETABLE
COMMUNE DE LA GUIERCHE (72380)

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MAI 2026 (article L2121-25 du CGCT)**

Date de la convocation : 5 mai 2026
Date d'affichage de la convocation : 5 mai 2026
Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 15
Nombre de conseillers de membres en exercice : 15
Nombre de conseillers présents à la séance : 11
Nombre de conseillers absents : 4
Nombre de pouvoir : 2

L'an deux mille vingt-six, le douze mai, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BOURGE, Maire de La Guierche.

Présents :

- Monsieur Eric BOURGE, Maire,
 - Madame Françoise ROSALIE,
 - ~~Monsieur Jany PERRIN,~~
 - Madame Élodie GAUTIER,
 - Madame Régine RONCIERE,
 - Madame Véronique DALMONT,
 - Madame Véronique BUREL,
 - Monsieur Mickaël BESNARD,
 - Monsieur Gaëtan GEFFROY,
 - ~~Monsieur Julien GERVAIS,~~
 - ~~Madame Laure BOURASSEAU,~~
 - Monsieur Matthieu DUBOIS,
 - Madame Vanessa TALON,
 - ~~Monsieur Alexandre HATET,~~
 - Monsieur Vincent GUERINEAU.
- **Absents excusés :** Monsieur Jany PERRIN, Monsieur Julien GERVAIS, Madame Laure BOURASSEAU, et Monsieur Alexandre HATET.

Absent non excusé : NEANT

Pouvoir : Madame Laure BOURASSEAU a donné pouvoir à Monsieur Gaëtan GEFFROY
Monsieur Alexandre HATET a donné pouvoir à Monsieur le Maire Eric BOURGE.

Secrétaire de séance : Madame Régine RONCIERE.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Régine RONCIERE a été désignée secrétaire de séance.



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN COURS DE SEANCE		
N° délibération	Intitulé - Objet	Vote – Approbation délibération
➤ N°26-05-2026	Fixation du prix de vente pour la cession d'une partie de l'atelier municipal	Adoptée à l'unanimité
➤ N°27-05-2026	Offre d'achat bâtiment communal rue de la Pilonière - Promoteur Écovivre	Adoptée à l'unanimité
➤ N°28-05-2026	PROPOSITION DE MEMBRES SUSCEPTIBLES D'ETRE RETENUS PAR LE DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX EN VUE DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.	Adoptée à l'unanimité
➤ N°29-05-2026	Groupement de commande - Commune de La Guierche - SIAEP des Fontenelles - SIVU des Landes	Adoptée à l'unanimité
➤ N°30-05-2026	Mandat au Centre de gestion de la Sarthe pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire	Adoptée à l'unanimité
➤ N°31-05-2026	COMMISSIONS INTERCOMMUNALES - Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe	Adoptée à l'unanimité
➤ N°32-05-2026	Décisions du maire dans le cadre de sa délégation	Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du douze mai deux mil vingt-six, comprenant les délibérations prises lors de cette séance, a été affichée au panneau d'affichage extérieur de la mairie conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales et déposé sur le site internet de la commune.

Fait à La Guierche, le 12 mai 2026

Les présentes délibérations sont consultables en mairie et peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

LE MAIRE,
Éric BOURGE


